

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1858.

Rapport de la Commission de la Guerre chargée d'examiner le Projet de loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1858.

*(Voir les N^{os} 33, 76 et 86 de la Chambre des Représentants, et le N^o 28
du Sénat.)*

Présents : MM. Comte DE RENESSE-BREIDBACH, président; Vicomte DESMANET-DE BIESME, JEAN VERGAUWEN, Baron SEUTIN, MOSSELMAN, SACQUELEU et VAN SCHOOR, Rapporteur.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à votre sixième Commission l'examen du budget de la guerre pour l'exercice 1858.

Le budget s'élève à la somme de fr. 32,954,000, et comporte un effectif en moyenne de 40,415 hommes et 8,760 chevaux. Celui voté pour l'exercice écoulé montait au chiffre de fr. 33,586,720 07 c. Dans une note placée en tête du budget présenté, Monsieur le Ministre de la Guerre explique les motifs de cette diminution, laquelle provient en grande partie de l'abaissement du prix du froment.

Votre Commission s'est assurée que les divers crédits pétitionnés dont l'ensemble constitue le chiffre du budget, sont établis en conformité de la loi du 8 juin 1833, loi qui fixe l'effectif des différents états-majors, ainsi que les cadres des officiers et sous-officiers de troupes de diverses armes.

Le budget de la guerre, conséquence directe de la loi organique de l'armée, n'est pas de nature, du moment où il ne s'écarte pas des bases établies par cette loi, à donner lieu à de sérieuses objections.

Aussi les divers chapitres qui le composent ont-ils tous été adoptés sans observations. Un membre a, toutefois, fait remarquer, lors de l'examen du chapitre de la gendarmerie, que cette partie de la force publique est encore régie par un arrêté qui date de 1815, et qu'il y aurait lieu à réviser cette disposition, la gendarmerie, devant, comme le veut l'art. 120 de la Constitution, être l'objet d'une loi organique.

Votre Commission s'associe à l'hommage que la Section centrale de la

(2)

Chambre des Représentants, par l'organe de son rapporteur, a rendu à l'esprit d'ordre et de discipline qui anime l'armée.

Oui, cette grande et utile institution, étrangère à tout esprit de parti, continue à bien mériter du pays.

Votre Commission, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Budget de la Guerre tel qu'il vous est présenté.

Le Président,

Comte DE RENESSE-BREIDBACH.

Le Rapporteur,

J. VAN SCHOOR.